

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE L'ARDECHE

SEANCE DU 07 mars 2016

DELIBERATION

L'an 2016, le 07 mars à 10h, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jacques GENEST, le comité syndical au siège du SDE 07 à Privas

Nombre de membres présents

Nombre de membres excusés

Nombre de procurations

BUDGET PRIMITIF 2016

Le Vice Président présente aux membres du Comité Syndical, le budget primitif 2016 du SDE07.

I – La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement de l'année 2016, sont estimées à la somme de 11 084 900€ et comprennent :

- les redevances des concessionnaires à hauteur de 1 720 000€
- la perception de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité : 7 300 000€

Les dépenses de fonctionnement liées à l'administration du Syndicat sont estimées, quant à elles, à 3 244 220 € figurant aux chapitres 011 et 012.

- 970 000€ au chapitre 011 au titre de la maintenance Eclairage Public.
- Le compte « dépenses de personnel » en 2016 intègre : GPEC, Installation d'un nouveau régime indemnitaire et les renforts ou remplacements éventuels à réaliser
- Les dépenses imprévues : Provision de la somme de 100 000€

Une partie de l'excédent de fonctionnement 2015 est reportée sur le BP 2016, à hauteur de 500 000€

L'équilibre de la section de fonctionnement s'établit à la somme de 11 084 900€, avec les opérations d'ordre.

II / La section d'investissement

En section d'investissement, deux domaines sont distingués :

1/ les investissements qui se rapportent à l'administration générale

les dépenses : Travaux d'aménagements de bureaux, acquisition matériel informatique, nouveaux logiciels et mobiliers soit 656 158.25€.

2/ les investissements qui se rapportent à l'exercice de la maîtrise d'ouvrage

Les dépenses :

- Travaux ER pour un montant de 14 000 000€
- Travaux sous Maîtrise d'Ouvrage Délégée 12 921 518€
- Compétence Eclairage Public 5 633 090€
- Participation à SEM Energies Renouvelables 1 100 000€
- Bornes de charge électrique 1 000 000€
- Certificats d'Economie d'Energie 500 000€
- Subventions aux communes 3 500 000€
- Emprunts 547 691€

Au titre de l'exercice 2016, compte tenu de la prise de compétences nouvelles, il a été décidé d'affecter l'excédent de fonctionnement directement en investissement à hauteur de 4 147 007.57€ afin de faire face à l'ensemble des dépenses nouvelles liées à ces domaines.

Les recettes :

- La TVA reversée par le Concessionnaire et les remboursements des communes pour les travaux réalisés pour leur compte et faisant l'objet d'un étalement pour 3 933 236.96 € ;
- Les participations pour 26 703 806€ (FACE, France Telecom et collectivités notamment au titre des MOT) ;
- L'excédent de fonctionnement capitalisé pour un montant de 4 147 007.57€

L'équilibre de la section d'investissement s'établit à **53 218 402.67€** avec les restes à réaliser, les opérations d'ordre et la dette constatée des communes à l'égard du Syndicat.

Le président propose aux membres du Comité syndical de :

- de voter le budget primitif 2016 tel que présenté ;
- de donner délégation au Bureau pour la gestion des investissements dans la limite du budget annuel alloué aux opérations, y compris de modifier la répartition entre opérations ;
- de donner délégation au Bureau pour définir les différents modes de passation des marchés publics de l'exercice ;
- de donner délégation au Bureau pour affecter la somme réservée aux dépenses imprévues de l'exercice dans la limite de 500 000€ ;
- de donner délégation au Bureau pour ouvrir une nouvelle ligne de trésorerie.
- de donner délégation au Bureau pour solliciter tous les financeurs dans le cadre de la programmation des opérations d'électrification et d'efficacité énergétique (FACE, Département, ADEME, Région, EDF, Etat, Europe, etc...)

Ouï cet exposé et après en avoir pris connaissance, les membres de l'Assemblée décident XXXX d'adopter cette délibération.

Extrait certifié conforme,

Le président
Jacques GENEST